

ALLIER WIRELESS : Un nouvel Allier sans fil

RESEAU COMMUNAUTAIRE SANS-FIL DES PROFESSIONNELLS DU TOURISME

PROFESSIONNELS DU TOURISME

un
NOUVEL Allier
SANS fil



www.allier-wireless.com



Les technologies numériques ne cessent d'influencer le développement du secteur du tourisme, qu'il s'agisse de promouvoir et de commercialiser l'offre d'un territoire sur Internet ou de proposer de nouveaux services à la clientèle.

Afin d'accompagner les professionnels du tourisme dans l'enrichissement de leurs prestations, l'Atelier des TIC et le CERTIC proposent aux professionnels du tourisme de l'Allier la mise en place de points d'accès sans-fil à l'Internet haut-débit dans leurs établissements.

Cette solution a été conçue par Polen (www.polen-mende.com) et mise en place par la société RSI. La mise en place du programme Allier Wireless répond à un besoin largement exprimé par les professionnels du tourisme à l'occasion des réunions d'information sur le thème de l'e-tourisme que l'Atelier des TIC et le CERTIC ont organisé fin 2006 dans chaque canton de l'Allier.

La clientèle d'affaires et la clientèle touristique possèdent et utilisent de plus en plus souvent des appareils équipés d'un moyen de connexion sans-fil à Internet (ordinateur portable, téléphone mobile, appareil photo numérique, console de jeux,...). La mise à disposition d'un accès Wi-Fi fait donc partie des nouveaux services à proposer.

Parallèlement aux offres des opérateurs télécom et des prestataires informatiques, des projets de hot spots communautaires sont apparus dans la plupart des grandes villes françaises. C'est sur cette architecture technique « open source » à double niveau que repose le réseau de hot-spots Wi-Fi « Allier Wireless ».

Comment ça marche ?

Chaque professionnel membre du réseau Allier Wireless s'équipe d'une borne d'accès Wi-Fi reliée à sa propre connexion Internet haut-débit. Lorsqu'un client souhaite se connecter à Internet, le professionnel se connecte à son compte en ligne et peut alors éditer pour son client une carte d'authentification avec identifiant et mot de passe, lui permettant d'accéder au réseau. Afin de respecter la législation applicable aux professionnels mettant un accès Internet à disposition du public, un serveur unique procède à l'identification et à l'enregistrement des données de connexion pour l'ensemble des points d'accès du réseau.

Cette solution permet de mutualiser un certain nombre de coûts au niveau départemental. Les professionnels du tourisme peuvent alors proposer gratuitement la solution wifi à leurs clients et disposer d'un produit d'appel ou la refacturer librement à leur convenance (facturation à la durée, forfait par jour).

Allier Wireless utilise les technologies les plus récentes pour la sécurisation des données. Les utilisateurs peuvent indistinctement utiliser leurs codes d'authentification, dont la durée de validité est limitée, dans tous les points d'accès du réseau dans l'Allier.

A partir du 29 mars 2007, tous les points d'accueil du public dans l'Allier peuvent devenir point d'accès « Allier Wireless » :

- hôtels, restaurants et cafés ;
- campings ;
- parcs de loisirs, de découverte et d'aventure ;
- chambres d'hôtes et villages de gîtes ;
- autres lieux d'accueil du public.

QUESTIONS / REPONSES

1. *Qu'est ce que le Wifi ?*
2. *Qui sont les utilisateurs du Wifi ?*
3. *Les nouveaux objets communiquant ?*
4. *Pourquoi proposer du Wi-fi ?*
5. *Quelles contraintes légales s'imposent aux professionnels souhaitant mettre en place un accès Wi-Fi dans leur établissement ?*
6. *La sécurité pour l'hôtelier ? Et pour les utilisateurs ?*
7. *L'utilisateur est-il contraint d'utiliser ses identifiants de connexion dans un seul établissement ?*
8. *Un utilisateur du réseau peut-il librement télécharger des fichiers sur Internet ?*
9. *Quels avantages pour un professionnel ? maîtrise de sa connexion*
10. *Comment les hôtels vont communiquer ?*
11. *Quel est le matériel nécessaire ? Faut-il souscrire à une nouvelle offre haut-débit ?*
12. *Quel est le coût de la solution ?*
13. *Quels sont les sites pilotes qui ont expérimenté la solution ?*
14. *L'objectif de Allier Wireless ?*
15. *L'architecture technique ?*

1. *Qu'est ce que le Wifi ?*

Le Wi-Fi (contraction de Wireless Fidelity), également connu en français sous le nom d'ASFI (Accès Sans Fil à l'Internet), est le plus répandu des systèmes de communication sans fil.

Il permet d'interconnecter sans aucun câble des ordinateurs, des terminaux mobiles (Pocket PC, PDA, téléphone mobile), des équipements réseaux (imprimantes, caméra IP, ...) et tous les nouveaux objets communiquant (console de jeux portable, caméra et appareil photo, téléphone mobile, ...).

Les données sont échangées entre les différents équipements en haut débit et la portée du signal est de plusieurs dizaines de mètres en intérieur et jusqu'à plusieurs centaines de mètres en extérieur.

Ce système est particulièrement utilisé pour rendre accessible l'Internet haut débit à des utilisateurs. Ces zones sont appelées des « hot spots » (ou des zones Asfi).

2. *Les nouveaux objets communiquant ?*

De plus en plus d'objets disposent d'un moyen de connexion à l'Internet haut-débit.

Tous les ordinateurs portables sont aujourd'hui équipés d'une carte réseau Wi-Fi, permettant à leurs utilisateurs d'utiliser Internet en toute mobilité. Les Pocket PC, ou PDA le sont eux aussi de plus en plus souvent.

Plus surprenant, on voit aujourd'hui apparaître de plus en plus d'objets capables de communiquer en utilisant les capacités du Wi-Fi.

Les consoles de jeux vidéo portables, les appareils photos numériques, les caméras IP, les téléphones portables, et même certains gadgets comme le « lapin Nabaztag » sont équipés d'un moyen de connexion Wi-Fi. Jouer en ligne, envoyer ses dernières photos de vacances, téléphoner gratuitement depuis un hot-spot Wi-Fi, ou obtenir de son lapin électronique les dernières prévisions météo peut directement être effectué à partir de périphériques mobiles autonomes. L'appropriation rapide de cette technologie répond à une demande de mobilité et de liberté de la part des utilisateurs. De plus en plus d'objets devraient pouvoir utiliser dans le futur la richesse d'Internet, qu'il s'agisse de contenus ou de services.

3. Pourquoi proposer du Wi-fi ?

Un moyen d'appel, de fidélisation et de gratification de la clientèle.

Pour la clientèle « affaires ». Les travailleurs nomades ont des besoins croissants d'échanges de données avec leur entreprise (mail, passation de commandes, planning,...). Les connexions Internet classiques via un modem analogique proposent un débit limité qui ne répond plus aux besoins d'une clientèle professionnelle.

Pour la clientèle « tourisme », qui dispose de plus en plus souvent d'un équipement informatique équipé d'un moyen de connexion à Internet sans fil, le Wi-Fi est une nouvelle prestation d'appel.

Un nouveau service demandé par les clients

Le déploiement de la solution Allier Wireless permet aux professionnels de l'Allier de disposer d'une solution fiable à moindre coût.

Chaque professionnel peut alors proposer gratuitement ce service ou le refacturer librement à ses clients (facturation à la durée, forfait par jour).

4. Quelles contraintes légales s'imposent aux professionnels souhaitant mettre en place un accès Wi-Fi dans leur établissement ?

La loi adoptée le 23 janvier 2006, visant à lutter contre le terrorisme, prévoit "pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales" que les fournisseurs d'accès à Internet (FAI), les opérateurs de téléphonie, les cybercafés et, plus largement, tous les organismes permettant au public une connexion gratuite ou payante, seront tenus de conserver pendant un an les données relatives aux communications de leurs usagers.

Les professionnels souhaitant mettre à disposition de leurs clients une connexion Wi-Fi est donc tenu de mettre en place un système de collecte et d'enregistrement des données de connexion. C'est généralement la partie la plus couteuse de l'investissement dans une solution Wi-Fi.

C'est en mutualisant le service d'enregistrement des données de connexion, et en s'appuyant sur une architecture « open source » que la solution Allier Wireless permet une réduction très importante du montant de l'investissement et des frais de fonctionnement.

La solution Allier Wireless assure l'enregistrement et la conservation des données de connexion et limite l'accès à Internet aux seuls utilisateurs autorisés.

5. Que niveau de sécurité pour les professionnels et pour les utilisateurs du réseau ?

Assurer la sécurité et l'intégrité de son système informatique. En isolant le réseau informatique du professionnel de celui mis à disposition des utilisateurs de la connexion Wi-Fi, la solution Allier Wireless assure la sécurité des données privées de chaque professionnel.

En limitant l'accès à certains services Web (Internet, Internet sécurisé, messagerie électronique, messagerie instantanée) et aux applications d'entreprises (Réseau Privé Virtuel), les utilisateurs connectés ne font pas un usage abusif de la bande passante (échanges de fichiers, transferts FTP, SPAM,...).

Seuls les utilisateurs disposant d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe peuvent se connecter. Seuls les utilisateurs disposant d'un identifiant et d'un mot de passe Allier Wireless peuvent se connecter à un hot-spot du réseau. Afin de garantir les données personnelles de chaque utilisateur, le processus d'identification des utilisateurs utilise une clé de cryptage du type Secure Socket Layer à 128 bits.

Afin de garantir la confidentialité des données échangées par les utilisateurs d'Allier-Wireless, l'interconnexion de périphériques informatiques n'est pas possible sur le réseau. Le cryptage de données au format WEP (clé de 40 bits) relativement facile à contourner n'est pas activé sur le réseau de hot-spot. L'accès à un réseau d'entreprise est recommandé via un Réseau Privé Virtuel (V.P.N).

6. Un utilisateur peut-il se connecter indifféremment dans un plusieurs pont d'accès Allier Wireless ?

Les identifiants de connexion peuvent être utilisés indifféremment dans chacun des points d'accès Allier-Wireless.

7. Un utilisateur du réseau peut-il librement télécharger des fichiers sur Internet ?

Afin de préserver la bande passante disponible sur chaque hot-spot Allier-Wireless, et afin de la partager équitablement entre tous les utilisateurs connectés l'accès à certaines applications web est limité. Aucune restriction ne concerne l'accès à Internet, à l'Internet sécurisé, à la messagerie électronique et aux messageries instantanées et aux applications de Réseau Privé Virtuel (connexion sécurisée à un réseau d'entreprise).

8. Quels avantages pour un professionnel par rapport aux autres offres du marché ?

Allier Wireless permet à un professionnel du tourisme de partager librement sa connexion Internet avec ses clients. A la différence des offres proposées par les fournisseurs d'accès à Internet, les professionnels restent maîtres de l'utilisation qui est faite de leur connexion. Ils peuvent proposer à des coûts très attractifs voire gratuitement la solution à leurs clients, ce qui constitue un atout en matière d'attractivité et de fidélisation.

C'est en partie le coût de mise en œuvre et d'exploitation largement inférieur aux offres du marché qui permet aux professionnels de proposer gratuitement ce service.

9. Les outils de communication à disposition des points d'accès ?

Des affiches et autocollants signaleront la présence d'un hot-spot Wi-Fi dans chaque établissement membre du réseau.

La promotion de ce service sera également faite dans le cadre du programme Tourisma'TIC et relayé par les acteurs institutionnels du tourisme de l'Allier assurant une bonne visibilité aux établissements participant.

10. Quel matériel est nécessaire ? Faut-il souscrire à une nouvelle offre haut-débit ?

Pour chaque site, le coût total de l'installation dépend de la zone à couvrir. La solution de base se compose d'un routeur qui fait également office de borne Wi-Fi. La portée maximale du signal est d'environ cent mètres suivant les obstacles qui vont gêner la propagation des ondes. La puissance d'émission du signal Wi-Fi par le routeur a été un critère de choix important dans la sélection du matériel. Pour les campings, notamment, la mise en place de plusieurs bornes peut être envisagée. Le prestataire sélectionné par l'établissement pour la fourniture du matériel devra être en mesure de proposer une solution adaptée à chaque site.

Le routeur Wi-Fi embarquant le logiciel Allier Wireless doit être directement connecté à la liaison haut-débit déjà en place chez le professionnel.

11. Quel est le coût de la solution ?

La fourniture du routeur et son paramétrage, la configuration et l'installation sur site du matériel, doit être confiée à un prestataire informatique. Cette prestation est facturée environ 450 € H.T. Des frais de maintenance annuels de 170 € HT sont également à prévoir.

Un site Internet assurera la promotion de l'opération. Les établissements participant y seront géo-référencés, de même qu'ils seront déclarés dans les annuaires en ligne de points d'accès à l'Internet sans fil.

A titre de comparaison, le coût de mise en place d'une solution Wi-Fi incluant l'installation des bornes relais et la mise à disposition d'un système de gestion avec son propre serveur d'authentification varie de 2 000 € H.T à plus de 12 000 € H.T.

<p>Prestataire informatique agréé</p>
--

RSI - Réseaux Services Ingénierie
Parc Technologique de Valcroze
rue du Gévaudan
48000 MENDE
Tél. : 04 66 45 33 08
Fax : 04 66 45 33 03

Installation d'un point d'accès à Internet sans fil compatible « Allier wireless »

Cahier des charges

Désignation	P.U.H.T	P.U.T.T.C
Routeur LYnksys WRT54GL
Paramétrage du routeur avec le firmware « Allier Wireless » (fourni)
Installation sur site
Maintenance annuelle
Inscription dans les annuaires Hot spot
Coût d'un point d'accès supplémentaire
TOTAL